

DOCUMENT N° 67

Résolution sur le développement et la poursuite de la coopération interparlementaire

L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, réunie à Luxembourg du 08 au 10 juillet 1997,

sur proposition de sa Commission des affaires parlementaires,

CONSIDÉRANT que les Sommets des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage et l'AIPLF accordent une attention toute particulière au développement de la démocratie parlementaire au sein de l'espace francophone,

RAPPELANT la résolution de Cotonou sur l'appui à la démocratisation, à l'État de droit et aux droits de l'Homme demandant à l'ACCT de développer, en liaison avec l'AIPLF, la coopération interparlementaire, particulièrement au bénéfice des Parlements du Sud,

TENANT COMPTE de la résolution de Cotonou sur le suivi de la Conférence du Caire se déclarant convaincue de la pertinence des programmes engagés sur le plan multilatéral francophone pour le développement de la coopération juridique et judiciaire et celui de la coopération interparlementaire,

RAPPELANT les résolutions et recommandations adoptées par l'Assemblée plénière de l'AIPLF, notamment à Libreville en 1993, à Paris en 1994, à Québec en 1995 et à Antananarivo en 1996,

RAPPELANT la résolution sur la compétence de l'AIPLF en matière de coopération interparlementaire adoptée par le Bureau de l'AIPLF tenu à Hanoï en février 1996,

TENANT COMPTE des résolutions sur les séminaires parlementaires, les missions d'observation d'élections et les crédits alloués à l'AIPLF adoptées par les Assemblées régionales Afrique et Amérique,

RECOMMANDE que dans le cadre de l'application effective de la résolution n° 5 de Maurice des crédits conséquents soient directement alloués à l'AIPLF pour entreprendre de façon autonome ses activités;

En ce qui concerne les stages à l'intention des fonctionnaires parlementaires et les séminaires parlementaires,

DEMANDE que les Parlements du Sud puissent accueillir des stages délocalisés animés par des personnalités régionales,

RÉITÈRE son souhait que les fonctionnaires qui ont bénéficié de stages puissent assumer un rôle de formateur afin de créer un effet multiplicateur des formations organisées,

RÉITÈRE son souhait qu'un suivi des stages, des séminaires et de leurs effets multiplicateurs soit assuré afin que leur rayonnement soit optimal,

DEMANDE qu'avec l'intégration de nouveaux pays - notamment du bloc asiatique - et le succès des précédents séminaires, des moyens suffisants soient mis en oeuvre afin de garantir l'organisation annuelle d'au moins deux séminaires parlementaires.

En ce qui concerne les missions d'observation d'élections,

ATTIRE À NOUVEAU L'ATTENTION de la Francophonie sur l'insuffisance des crédits alloués et la nécessité urgente de trouver un financement pour la poursuite du programme;